

Secteur privé et entreprises publiques

En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants

Roselyne Kerjosse et Christine Pinel,
Département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2011, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé ou une entreprise publique est en moyenne de 2 830 euros bruts et de 2 130 euros nets de tous prélèvements à la source. Le salaire net a augmenté de 2,3 % en euros courants par rapport à 2010. Compte tenu de l'inflation (+ 2,1 % en 2011), le salaire net moyen en euros constants progresse très faiblement ; il ralentit pour la deuxième année consécutive : + 0,2 % en 2011, après + 0,5 % en 2010 et + 1,2 % en 2009.

Les évolutions observées sont proches sur l'ensemble de la hiérarchie salariale en 2011. L'écart de salaire en EQTP entre hommes et femmes se réduit un peu depuis 2008, mais il demeure supérieur à 19 %.

En 2011, en France (métropole et DOM), un salarié du secteur privé ou d'une entreprise publique perçoit en moyenne en équivalent temps plein (EQTP) (*définitions*) 2 830 euros par mois en brut (*définitions*) et 2 130 euros nets de tous prélèvements à la source.

En euros courants, le salaire net (*définitions*) moyen en EQTP progresse un peu plus en 2011 qu'en 2010 (+ 2,3 % contre + 2,0 %). Mais cette hausse des salaires intervient dans un contexte d'augmentation de l'inflation : en moyenne, + 2,1 % en 2011 après + 1,5 % en 2010. De ce fait, le salaire net moyen ralentit

pour la deuxième année consécutive en 2011. Sa progression est limitée à 0,2 % en euros constants (*définitions*), après + 0,5 % en 2010 et + 1,2 % en 2009.

L'amélioration de la conjoncture de l'emploi stoppée mi-2011

L'amélioration de l'emploi, amorcée fin 2009, s'est poursuivie jusqu'à l'été 2011. Mais après le retournement conjoncturel lié à l'aggravation de la crise des dettes souveraines durant l'été 2011, la situation de l'emploi se dégrade de nouveau. En glissement sur l'ensemble de l'année 2011, l'emploi a progressé de 0,5 % contre 0,6 % en 2010. Fin 2011, il retrouve ainsi un niveau proche de celui de début 2009 mais inférieur à son sommet de début 2008.

Le secteur de l'intérim, très créateur d'emplois en 2010 et au premier semestre 2011, est le premier à subir le retournement de conjoncture de l'été : l'emploi intérimaire baisse de 4 % en 2011 après une hausse de 19 % en 2010.

Le repli de l'intérim touche l'emploi ouvrier, qui représente plus des trois quarts des emplois intérimaires. En 2011, l'emploi féminin résiste mieux que l'emploi masculin, les hommes travaillant dans des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique (intérim, industrie, construction...). La part des salariés à temps partiel augmente légèrement. Le nombre d'emplois aidés baisse (745 000 en 2011 contre 796 000 en 2010 dans le secteur marchand). Les plus jeunes, entre 15 et 24 ans, sont les premiers à subir le retournement de conjoncture : leur taux d'emploi

I Évolutions annuelles des salaires moyens, en euros constants

en %

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Salaire brut moyen	0,6	0,6	0,5	1,2	1,2	1,7	0,3	0,9	0,5	0,3
Salaire moyen net de prélèvements	0,3	0,0	0,1	1,0	0,4	1,7	0,4	1,2	0,5	0,2
Salaire moyen net de prélèvements à structure constante	1,5	1,0	0,8	1,9	1,4	1,4	1,4	1,2	0,1	0,1
Incidence des effets de structure sur le salaire net ¹	-1,2	-1,0	-0,7	-0,9	-1,0	0,3	-1,0	0,0	0,4	0,1
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5	2,1

1. Voir « Définitions ».

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

diminue. À l'inverse, il augmente nettement chez les personnes âgées de 55 ans ou plus avec, en juillet 2011, le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 60 ans et 4 mois.

Les modifications dans la répartition de la main d'œuvre selon le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité, l'âge ou le type d'emploi peuvent jouer sur l'évolution du salaire net moyen. Au total, en 2011, ces différents effets expliquent 0,1 point d'augmentation (tableau 1). À « structure constante » (définitions), la hausse du salaire net moyen en euros constants serait de 0,1 %.

Salaires des ouvriers : une hausse en trompe-l'œil

Tous secteurs d'activité confondus, le salaire net moyen des ouvriers enregistre en 2011 l'évolution la plus

favorable, avec une hausse de 2,1 % en euros constants (tableau 2).

Dans l'industrie, l'emploi décline depuis le début des années 2000, y compris lors des périodes d'activité favorable. Dans la construction, du fait d'un cycle décalé dans le temps, les pertes d'emplois se poursuivent en 2011 alors que l'activité se redresse légèrement. Dans ces deux secteurs, les pertes d'emplois touchent surtout des salariés peu qualifiés et faiblement rémunérés. Cette dégradation conduit mécaniquement à une hausse du salaire moyen des personnes ayant conservé leur emploi : les salaires nets augmentent de 2,2 % dans l'industrie et de 0,6 % dans la construction, en euros constants.

La hausse du salaire des ouvriers est la plus forte (+ 4,1 %) dans les services aux entreprises (y compris intérim). Cette augmentation est entièrement portée par la hausse du salaire des ouvriers non intérimaires ; le salaire des

ouvriers intérimaires baisse légèrement en 2011, pour les ouvriers non qualifiés comme pour les ouvriers qualifiés.

Le Smic horaire brut a été revalorisé de 1,6 % au 1^{er} janvier 2011 puis de 2,1 % au 1^{er} décembre 2011. Compte tenu de l'évolution des prix en 2011 (+2,1 %), le Smic horaire diminue de 0,3 % en euros constants. La proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic augmente légèrement : 10,6 % au 1^{er} janvier 2011 (1,6 million de salariés) contre 9,8 % au 1^{er} janvier 2010 (1,5 million de salariés).

Les salaires des cadres diminuent de nouveau, en euros constants

Après une année d'amélioration (+ 1,0 % en euros constants en 2010) succédant à deux années de repli (- 0,5 % en 2008, - 1,6 % en 2009), le pouvoir d'achat du salaire moyen des cadres baisse de nouveau de 1,5 % en 2011. Cette évolution plus cyclique des rémunérations des cadres s'explique largement par la part variable du salaire, plus élevée pour les cadres que la moyenne. Les salaires moyens des cadres baissent dans tous les secteurs sauf dans les activités financières et d'assurance (+ 0,6 % en euros constants).

Des évolutions faibles sur l'ensemble de la hiérarchie salariale

Le salaire net médian en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, est de 1 712 euros par mois (tableau 3). Il reste inférieur de 20 % au salaire net moyen et stagne quasiment lui aussi (+ 0,1 % en euros constants).

En 2011, les 10 % de salariés les moins bien payés perçoivent un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 170 euros (1^{er} décile ou D1). Ce salaire est en hausse de 0,3 % en euros constants par rapport à 2010. C'est le seul décile pour lequel l'évolution est plus favorable pour les hommes que pour les femmes.

En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux payés disposent de plus de 3 400 euros (9^e décile ou D9) et les 1 % les mieux rémunérés (ou 99^e centile)

2 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en EQTP

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2010	2011
	2010	2011	Évolution (%)	2010	2011	Évolution (%)		
Ensemble	2 764	2 830	0,3	2 081	2 130	0,2	100,0	100,0
Cadres ¹	5 350	5 385	- 1,4	3 964	3 988	- 1,5	17,2	17,5
Professions intermédiaires	2 857	2 910	- 0,2	2 143	2 182	- 0,2	20,8	19,6
Employés	1 975	2 049	1,6	1 503	1 554	1,3	29,8	30,5
Ouvriers	2 051	2 137	2,1	1 569	1 635	2,1	32,2	32,3
Hommes	3 001	3 064	0,0	2 266	2 312	0,0	59,0	59,1
Femmes	2 424	2 493	0,7	1 815	1 865	0,6	41,0	40,9

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

3 Distribution des salaires mensuels nets en 2011 et évolution entre 2010 et 2011 en euros constants

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2011	Évolution	2011	Évolution	2011	Évolution
D1	1 170	0,3	1 226	0,3	1 120	0,1
D2	1 305	0,2	1 378	0,1	1 230	0,2
D3	1 428	0,2	1 515	0,1	1 330	0,2
D4	1 559	0,1	1 657	0,1	1 436	0,2
D5 ou Médiane	1 712	0,1	1 820	0,1	1 562	0,1
D6	1 902	0,1	2 024	0,0	1 724	0,1
D7	2 156	0,1	2 309	0,0	1 948	0,2
D8	2 569	0,4	2 794	0,2	2 270	0,5
D9	3 400	0,5	3 733	- 0,1	2 909	1,1
C95	4 356	- 0,4	4 857	- 1,0	3 601	1,0
C99	7 817	- 0,1	9 017	- 0,3	5 823	0,8
Moyenne	2130	0,2	2312	0,0	1865	0,6

Lecture : En 2011, 10% des salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 170 euros (1^{er} décile ou D1).

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

bénéficient de plus de 7 817 euros. L'évolution du 9^e décile demeure positive (+ 0,5 % en 2011 en euros constants), le 99^e centile stagne.

Ces mouvements relatifs demeurent d'ampleur très limitée : le rapport entre les salaires des 1^{er} et 9^e déciles, indicateur qui fournit une mesure de leur dispersion, est stable à 2,9 depuis 2004. De même, la part dans la masse salariale totale des salaires des 1 % les mieux rémunérés est stable (graphique 1).

Écart salarial en EQTP entre hommes et femmes : 19,3 % en moyenne, et 10,6 % toutes choses égales par ailleurs

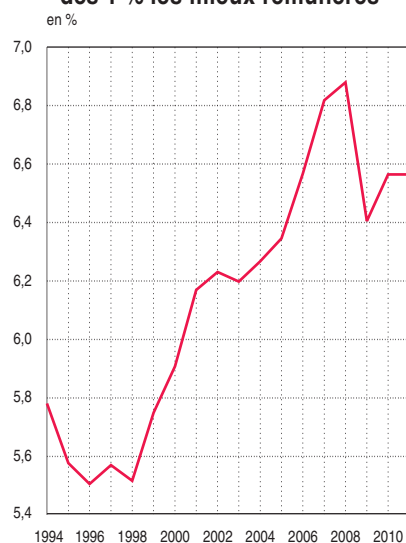
En 2011, en euros constants, le salaire moyen progresse pour les femmes (+ 0,6 %) alors qu'il stagne pour les hommes, ce sur l'ensemble de la hiérarchie salariale. Cette différence est due tout d'abord à la progression de la part des cadres parmi les femmes salariées. Elle est également due au fait que le salaire moyen des femmes cadres diminue moins fortement que celui des hommes cadres entre 2010 et 2011 (- 0,6 % en euros constants, contre - 1,5 %). L'écart d'évolution du salaire moyen est presque nul parmi les professions intermédiaires et les employés et de 0,6 point en faveur des hommes parmi les ouvriers.

Dans le secteur des activités financières, le salaire moyen des cadres féminins augmente de 1,7 % en euros constants alors qu'il ne s'accroît que de 0,5 % pour les cadres masculins. En 2011, les écarts d'évolution de salaires sont les plus forts dans le secteur du commerce : + 1,7 % pour les femmes contre - 0,7 % pour les hommes ; ce secteur, dont un tiers des cadres sont des femmes, emploie 14 % des cadres féminins et autant des cadres masculins.

Dans l'ensemble, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes continue de baisser légèrement depuis 2008, mais il reste significatif (graphique 2). En 2011, une salariée gagne en moyenne (en EQTP) 19,3 % de moins que son homologue masculin (de - 8,6 % pour le 1^{er} décile à - 22,1 % pour le 9^e décile et - 35,4 % pour le 99^e centile). L'écart

salarial relatif entre hommes et femmes diminue en moyenne de 0,5 point en 2011, mais de 1 point pour le 9^e décile et de 1,5 point pour le 99^e centile. Toutes choses égales par ailleurs (à secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle, conditions d'emploi données), l'écart de salaire entre hommes et femmes est de 10,6 %.

① Part dans la masse salariale brute totale des salaires des 1 % les mieux rémunérés

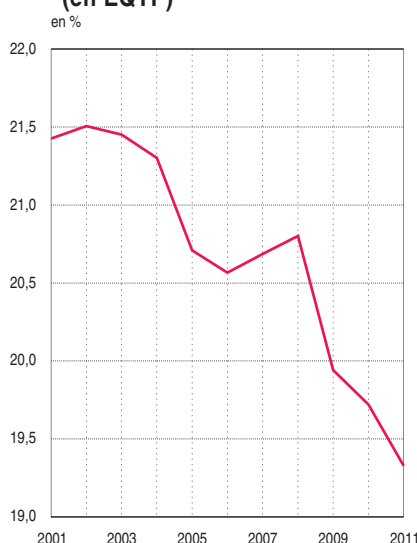


Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques.
Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

Personnes à temps partiel : hausse du salaire horaire et de la durée de travail

Les postes à temps partiel représentent environ 15 % du volume de travail en 2011. En moyenne, le salaire horaire net des postes à temps partiel est plus faible que celui des postes à temps complet (tableau 4). Cet écart

② Écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes (en EQTP)



Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, France.
Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

④ Salaires horaires moyens et répartition des effectifs*

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2010	2011
	2010	2011	Évolution (%)	2010	2011	Évolution (%)		
Salariés à temps complet								
Hommes	19,48	19,87	- 0,1	14,70	14,99	- 0,1	64,3	64,3
Femmes	16,45	16,91	0,6	12,31	12,64	0,6	35,7	35,7
Ensemble	18,40	18,81	0,1	13,85	14,15	0,1	100,0	100,0
Cadres ¹	34,63	34,84	- 1,5	25,68	25,84	- 1,4	18,2	18,3
Professions intermédiaires	18,66	19,03	- 0,1	13,99	14,27	- 0,1	21,7	20,5
Employés	13,24	13,76	1,8	10,07	10,44	1,5	26,2	27,1
Ouvriers	13,51	14,10	2,2	10,32	10,77	2,2	33,9	34,0
Salariés à temps non complet								
Hommes	17,60	18,15	1,0	13,37	13,76	0,9	30,1	32,4
Femmes	14,26	14,85	2,0	10,71	11,13	1,8	69,9	67,6
Ensemble	15,27	15,92	2,1	11,51	11,99	2,0	100,0	100,0
Cadres ¹	30,99	30,52	- 3,5	22,80	22,36	- 4,0	12,9	15,4
Professions intermédiaires	17,54	17,86	- 0,3	13,19	13,43	- 0,2	15,8	14,4
Employés	11,87	12,32	1,7	9,02	9,35	1,4	50,4	48,2
Ouvriers	12,02	12,34	0,5	9,26	9,57	1,2	20,9	22,0
Smic	8,86	9,02	- 0,3	6,96	7,08	- 0,4	-	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

* Effectifs en nombre d'heures travaillées.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS (12^e) fichier semi-définitif.

permanent s'explique à la fois par une moindre part de personnel « très qualifié » et par des salaires horaires inférieurs à ceux des personnes à temps complet pour une même qualification ; il est de 15,3 % en 2011 contre 17,0 % en 2010. Cette baisse traduit le fait qu'en 2011, le salaire horaire des temps non complets augmente nettement plus que celui des temps complets : + 2,0 % contre + 0,1 % en euros constants.

Entre 2010 et 2011, le volume horaire de travail total, tous salariés et tous secteurs confondus, augmente légèrement : le nombre d'heures rémunérées est stable pour les personnes à temps complet mais il augmente pour celles à temps partiel, surtout pour les hommes et très nettement pour les cadres (notamment les hommes). De ce fait, même si leur salaire horaire à temps partiel diminue, les cadres portent une grande partie de la hausse du salaire horaire des personnes à temps partiel par un effet de structure : l'augmentation de la part des cadres, dont le salaire horaire moyen est très supérieur à celui des employés et des ouvriers, accroît le salaire horaire moyen de l'ensemble des salariés à temps partiel.

Le salaire des personnes en place en 2010 et 2011 augmente plus fortement en moyenne que celui de l'ensemble des salariés

Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, les personnes en place en 2010 et 2011, salariés présents sur l'ensemble des deux années consécutives (24 mois) dans le même établissement et ayant la même quotité de travail les deux années, représentent 54 % des postes en EQTP en 2011. Le salaire net moyen en EQTP des personnes en place augmente de 2 % en euros constants, soit davantage que celui de l'ensemble des salariés (+ 0,2 %).

La proportion de personnes en place dont l'augmentation de salaire est supérieure à l'inflation se stabilise à 58 % en 2011 comme en 2010 ; elle était de 68 % en 2009, année marquée par une inflation très faible.

En 2011, comme les années antérieures, la proportion de personnes en place dont le salaire a progressé plus vite que l'inflation est plus importante parmi les moins de 30 ans. En effet, c'est en début de carrière que les progressions salariales sont les plus fortes mais aussi que les salaires sont les plus faibles. Le salaire en euros constants s'est amélioré pour 62 % des personnes en place situées au-dessous du 1^{er} quartile (les 25 % des salariés gagnant le moins en 2010), contre 57 % de celles au-dessus du dernier quartile (les 25 % gagnant le plus). Les progressions salariales ont été plus marquées dans le secteur de l'industrie (63 % contre 58 % pour l'ensemble).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein** (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et l'intéressement.

Le **salaire net** de tous prélèvements à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la Contribution sociale généralisée (CSG) et la Contribution au remboursement de la

dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une **évolution à structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués selon le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et les conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel). L'effet de structure est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis, les stagiaires, les bénéficiaires de contrats aidés et les salariés des particuliers-employeurs.

Les résultats sont issus du fichier des DADS exploitation au 1/12^e, la profession et la catégorie socioprofessionnelle faisant l'objet d'un codage plus approfondi dans le sondage au 1/12^e.

Bibliographie

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2013.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2011 », *Dares analyse*, n° 043, juillet 2012, Dares.
- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2011 », *Dares analyse*, n° 74, septembre 2011, Dares.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

– Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

– Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci- après ou par fax au (33) 03 22 97 31

INSEE/CNGP – B.P. 402 – 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE – Tarif 2013

Abonnement annuel : 84 € (France) 106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
J.-B. Champion,
A. Houllou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu

Maquette : RPV

Impression : Jouve
Code Sage IP131471
ISSN 0997 – 3192
© INSEE 2013

